

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1665-00-2011 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL

AVIS PUBLIC est donné que le projet de règlement 1665-00-2011 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil du 28 novembre 2011 à 19 heures 30, dans la salle du conseil, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier.

Ce projet de règlement prévoit les principales valeurs qui doivent servir de guide pour la prise de décisions et, de façon générale, la conduite des membres du conseil en leur qualité d'élus.

Ces valeurs sont :

- l'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les autres membres du conseil, les employés et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- le devoir de confidentialité.

De plus, des règles de conduite devant guider la conduite des élus à titre de membre du conseil ou d'un comité y sont incluses.

Ces règles ont pour objectif de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E 2.2);
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

En vertu du code d'éthique, les membres du conseil auront l'obligation de déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée lorsque sa valeur excède 200 \$.

Finalement, le règlement abroge les dispositions du règlement d'éthique numéro 1542 00 2007 pour les membres du conseil et les employés cadres de la ville de Beloeil qui s'appliquaient aux membres du conseil municipal.

Donné à Beloeil, ce 12 novembre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate